

Ces suggestions ont été soumises par le *Journal*, de Québec, dans un article du 12 mai dernier, dans lequel on mentionnait en détail ces faits et où l'on disait que, vu la disparition d'un comté dans le district de Québec,—L'Islet,—on devrait ajouter un député pour cette région et ce territoire. Je comprends, monsieur le président, qu'il est assez difficile aujourd'hui, étant donné l'étendue de ce territoire et vu qu'il ne contient pas la population considérée nécessaire, de donner un député à cette région. Seulement, je me suis fait un devoir d'exposer ces faits devant le comité, afin qu'il soit bien compris que les personnes qui auraient pu faire ces demandes ne se sont pas adressées à moi mais se sont adressées à des députés de la droite; je ne sais pas si ces demandes leur sont parvenues. Tout de même, je n'en suis aucunement responsable.

Une autre observation et je termine. D'après le nouveau projet de loi, tel que réimprimé, une nouvelle paroisse, je crois, est ajoutée à mon comté, une paroisse au nord des chutes Montmorency. Cette paroisse fait partie du comté de Montmorency actuellement. Monsieur le président, je tiens à déclarer que jamais je ne me suis immiscé dans les affaires du comité et que je n'ai jamais réclamé de faveur de personne. Je n'ai pas demandé que l'on fasse telle ou telle chose dans le district que j'ai eu l'honneur de représenter jusqu'à aujourd'hui. Mais, bien que le comité ait décidé d'ajouter à mon comté cette paroisse, si éloignée que pour s'y rendre il fallu passer par un chemin qui ne communique pas avec le reste du comté, je suis heureux de dire, monsieur le président, que j'accepte avec plaisir cette nouvelle population de Sainte-Brigitte-de-Laval dans le comté de Charlevoix-Saguenay et que je ferai pour elle autant que j'ai pu faire jusqu'à présent pour le comté que j'ai l'honneur de représenter. (Traduction.)

(L'article 2 est adopté.)

Sur l'article 3 (division en districts électoraux).

Le très hon. MACKENZIE KING: Je demande que le présent article soit réservé et que nous passions à d'autres.

(L'article est réservé.)

Les articles 4 à 7 inclusivement sont adoptés.

Sur l'annexe (Ontario).

M. le PRESIDENT SUPPLEANT (M. Gagnon): Je suppose que nous allons passer maintenant à l'annexe de la province d'Ontario, qui commence à la page 3 du bill. Je fais l'appel du numéro 1, Algoma-Est.

L'hon. H. A. STEWART: Monsieur le président, à propos de la province d'Ontario, le

bill qui est entre vos mains a été examiné par le comité, qui en a quelque peu modifié la rédaction actuelle; ces modifications figurent toutes dans la réimpression déposée sur le Bureau ce soir, à l'exception de certaines erreurs techniques de description et de quelques erreurs de typographie. Ces erreurs ont été rectifiées, et je sou mets maintenant une annexe incorporant toutes les corrections, le tout ayant été approuvé par l'honorable député de Middlesex-Ouest (M. Elliott) qui représentait l'opposition sur le comité. Nous avons convenu de tous ces changements, lesquels ont été contrôlés par le directeur général des élections et les fonctionnaires qui ont préparé les descriptions. Je propose donc, avec l'appui de M. MacNicol que l'annexe du bill relative à la province d'Ontario soit rayée et qu'il y soit substitué la suivante. Le texte substitué reproduit les termes qui figurent au bill réimprimé et contient, en outre, comme je l'ai noté, certaines corrections d'erreurs techniques ou typographiques d'importance secondaire.

L'hon. M. ELLIOTT: Avant que la motion soit proposée, me sera-t-il permis de faire observer que, bien que l'annexe ne soit pas telle que je la voudrais, même qu'elle contienne des choses qui me déplaisent beaucoup, néanmoins je n'ai pas perdu de vue un seul instant que le Gouvernement dispose de la majorité et partant que le ministère devra assumer la responsabilité du présent remaniement de la carte électorale. Le comité a consacré une large part de son temps à la province d'Ontario; il est regrettable qu'une province qui compte 82 sièges n'y fut représentée que par un seul membre. Les changements comportent une multitude de détails minutieux. Je suggère à quiconque se trouvera à la Chambre lors de la prochaine revision, et celles qui suivront, l'opportunité de proportionner la représentation sur le comité de remaniement, au nombre des circonscriptions que compte une province. Je ne trouve pas équitable qu'Ontario qui choisit un tiers de toute la députation n'ait qu'un seul représentant oppositionniste sur le comité.

En présence de ce qu'ont affirmé le premier ministre et d'autres collègues ministériels, depuis le dépôt de ce bill, j'incline à croire que la présente annexe proposée est la plus satisfaisante que nous puissions compter obtenir, si nous dépensions encore quinze jours du temps de la Chambre et une somme appréciable des deniers publics à discuter la question davantage. On a consenti certaines concessions; et si l'on est prêt à adopter l'annexe arrêtée définitivement par le comité je ne veux pas retenir plus longtemps le comité plénier de la Chambre.